

Paris, le 20 mars 2012

M.

Lettre aux 10 candidats à l'élection présidentielle

M.

Dans le climat de grande incertitude que la crise économique et financière a généré, les salariés qui ont fait le choix d'être actionnaires de leur entreprise font face à un double risque:

- en tant que salariés, pour leur emploi, lorsque cette entreprise est amenée à opérer des restructurations, qui s'accompagnent souvent d'un plan social;
- en tant qu'actionnaires, pour leur patrimoine, dès lors que les marchés sanctionnent des résultats décevants ou des perspectives incertaines.

Dans ce contexte compliqué, les actionnaires salariés s'inquiètent des intentions des pouvoirs publics. En effet, l'alourdissement des contributions sociales frappant les revenus et les plus values de l'épargne longue, ainsi que les annonces en faveur de l'épargne à court terme et quasi sans risque, conduisent ces salariés – et les anciens salariés ayant conservé leurs actions – à s'interroger sur la pertinence de leur implication.

Cette inquiétude est confirmée dans la dernière enquête annuelle FAS Synerfil sur les pratiques en matière d'actionnariat salarié, montrant qu'aujourd'hui ce dernier ne progressait quasiment plus, voire régressait.

Or l'actionnariat salarié s'inscrit depuis toujours dans la durée, tant en raison des textes qui le régissent, que de la fidélité à l'entreprise de ceux qui y travaillent ou y ont exercé au moins une partie de leur vie professionnelle. La conservation des actions va d'ailleurs bien souvent très au-delà de la période de blocage obligatoire.

De ce fait il s'agit d'un actionnariat très stable, et qui a, dans le cas de plusieurs entreprises, contribué de manière décisive à leur défense contre des prises de contrôle hostiles.

**Force vive s'exprimant dans les entreprises, il ne peut que contribuer à la relance de l'économie, surtout si l'incitation fiscale à l'investissement en actions détenues sur une longue durée par les salariés donne à ceux-ci un signal clair.** A un moment où le risque pour l'actionnaire est particulièrement fort, la crainte d'une taxation plus lourde en cas de gain ne peut en revanche que dissuader d'investir dans l'entreprise.

La FAS, unique fédération française regroupant les associations d'actionnaires salariés et anciens salariés, représente les intérêts de près de 3 millions de porteurs d'actions de leur entreprise.

Son Manifeste, joint à cette lettre, présente sa vision ainsi que ses principales propositions pour ce qui concerne l'actionnariat salarié.

Il revient à la FAS d'éclairer ses membres sur les intentions des candidats à l'élection présidentielle qui se présentent aux suffrages du pays.

A cette fin, nous vous prions de nous faire connaître vos positions et intentions relativement :

- **au développement de l'actionnariat salarié** dans les entreprises françaises cotées et non cotées ;
- à la garantie de liquidité effective des titres détenus par les salariés dans les sociétés non cotées sur un marché réglementé ;
- à la présence d'administrateurs actionnaires salariés dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les comités spécialisés ;
- à la reconnaissance des associations d'actionnaires salariés comme acteurs de la gouvernance des entreprises ;
- à la représentation de la FAS au Conseil économique, social et environnemental.

Le risque financier accru et les incertitudes durables liées à la crise de confiance que la sphère économique traverse, rendent nécessaire le renforcement ou l'émergence d'une composante stable et durable de l'actionnariat dans les entreprises françaises.

C'est pourquoi nous appelons de nos vœux un soutien à l'actionnariat salarié par des mesures innovantes et incitatives favorisant l'épargne et la détention longue des actions.

Nous restons disponibles pour vous apporter toutes précisions et rencontrer l'interlocuteur que vous nous désignerez.

Sauf avis contraire de votre part, vos réponses seront publiées sur notre site et transmises aux associations adhérentes à la FAS.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, M....., l'assurance de notre parfaite considération.

Philippe LEPINAY  
Président de la FAS  
45, rue de Villiers  
92200 Neuilly sur Seine

[philippe.lepinay@thalesgroup.com](mailto:philippe.lepinay@thalesgroup.com)  
06 82 82 56 10

**P.J. : Manifeste FAS**